



En exercice : 30

Présents : 13
Absents : 17
Procuration : 0
Votants : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :

Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Chamsia DJIHADI SOILIH, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, El Farsi SAID, Salami ASSANI, Hidahya MAHAFFIDHOU,

Objet :

Affectation de résultat 2019

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Soilih AHMED, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,

Procurations : Néant

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site www.ccsud.yt de la Communauté de Communes le 02/07/2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAIDA été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-SG-337 du 27 mai 2019 portant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud ;

Considérant les résultats de l'exercice 2019 suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de l'exercice 2019	3 252 253,77 €	-294 372,66 €
Part affectée du résultat de clôture 2018	68 852,66 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	3 345 132,70 €	-420 696,77 €

Il est proposé au conseil communautaire d'opérer des affectations du résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Résultat d'investissement de -420 696.77 euros : Report de la totalité du déficit d'investissement D002 de -420 696.77 euros en section d'investissement 2020 ;
- Résultat de fonctionnement de 3 345 132.70 euros :
 - Affectation d'une part de 420 000 euros en réserve R 1068 d'investissement ;
 - Affectation d'une part de 2 925 132.70 euros report d'excédent budgétaire R001 en section de fonctionnement 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- d'une part de 2 925 132.70 euros en report d'excédent budgétaire R001 en section de fonctionnement 2020 ;
- d'une autre part de 420 000 euros au compte 1068 de la section d'investissement 2020.

Article 2 : D'affecter la totalité du déficit d'investissement D002 de -420 696.77 euros en section d'investissement 2020.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 11 juillet 2020

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Midaïn SAID SOILIH I <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

CCSUD: Délibération N°26/2020_Affectation de résultat 2019

1 message

CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

13 juillet 2020 à 17:33

À : Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

Cc : Chanoor CASSAM <dgs@ccsud.yt>, Daniel SAID <daf@ccsud.yt>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°26/2020

- Objet : Affectation de résultat 2019**- Date de transmission à la DRCL :** 13/07/2020**- Collectivité émettrice :** Communauté de communes du Sud**- Personne en charge du suivi de l'acte :** Chanoor CASSAM, adresse électronique : dgs@ccsud.yt, téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

Communauté de Communes du Sud*43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandré**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : contact@ccsud.yt - Site : www.ccsud.yt*

 **DELIB N°26.pdf**
626K



Midaïn SAID SOILIH <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération N°26/2020_Affectation de résultat 2019)

1 message

Controle de legalite <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

15 juillet 2020 à 07:45

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.
Prefecture de Mayotte
BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.